

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de PENNAUTIER s'est assemblé en session ordinaire, après convocation légale, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques DIMON, Maire.

### Nombre de Conseillers :

En Exercice : 22

Présents : 20

Votants : 22

Etaient présents : M. DIMON, M. ROUDIERE, M. TABARLY, Mme MARTY, M. ALMERGE, Mme BAEZ, Mme BONSIRVEN, M. BORNER, M. CANDAU, M. DONS, M. FALETTI, Mme GUILLEMART, Mme de LORGERIL, Mme MAGNIER, Mme MARTINET, Mme PRAT MARCA, M. SEGUY, Mme SERIEYS.

Procurations : Mme GIBERT a donné procuration à M. ALMERGE ; M. MONIER a donné procuration à M. SEGUY ; M. ESPAIGNOL a donné procuration à Mme PRAT MARCA ; M. ARIAS a donné procuration à M. DIMON.

Il a été procédé, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal : M. Jean ROUDIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025
- Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibérations

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2025

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Contrat de bail Maison 29 boulevard Joliot Curie

## Délibérations :

### 1- Avis du Conseil municipal sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) est une procédure menée sous la responsabilité de l'Etat, qui permet notamment d'assurer la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire. Cet objectif impose de mettre en œuvre les principes suivants :

- Dans les zones d'aléas les plus forts, interdire toute nouvelle construction et saisir les opportunités pour réduire l'exposition des constructions existantes,
- Contrôler strictement l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues (stockage des eaux en cas de crue) et préserver les capacités d'écoulement pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval,
- Mettre en œuvre des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde sur les constructions existantes.

De manière schématique, la procédure se déroule en 2 phases :

- Une phase d'études techniques,
- Une phase de procédure administrative.

Le bassin versant du Fresquel est couvert par des PPRi approuvés le 30 novembre 2010. L'épisode météorologique survenu en octobre 2018 a lourdement impacté de nombreux bassins versants dont celui du Fresquel. Un nouvel épisode marquant en mai 2020 a conforté la nécessité de réviser les PPRi existants. Le Préfet de l'Aude a confié la révision ou l'élaboration des PPRi du bassin versant du Fresquel à la DDTM. Au-delà des éléments existants et des périmètres jusque-là considérés dans les PPRi en vigueur, l'étude vise à couvrir une plus grosse proportion du chevelu hydrographique sur le bassin versant. Les phénomènes de ruissellement n'étaient jusqu'à présent pas pris en compte dans les PPRi, alors que les événements récents ont montré l'impact important de ces écoulements, parfois dissociés des problèmes de débordement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable au projet de PPRi proposé par la DDTM.

Il invite également les membres du Conseil municipal à travailler sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### 2- Demande de financement FPIC 2025 pour des travaux 2025 visant la réalisation d'économies d'énergie :

Monsieur le Maire rappelle que la commune mène depuis plusieurs années un programme visant à favoriser le développement durable et les économies d'énergie.

Dans ce cadre, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques communaux dans un objectif d'autoconsommation communale et le changement de l'éclairage du stade municipal au profit de la mise en place de LEDs ont été inscrits au budget 2025.

Ces travaux comprennent, pour le bâtiment des services techniques, le renforcement de la charpente du bâtiment, la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service d'une

centrale de production photovoltaïque. Cette centrale d'une puissance de 36 kWc environ est créée dans une logique de valorisation de la production d'électricité en autoconsommation collective patrimoniale.

Le cout de cette opération est de 49 153.80 € H.T..

Le cout du changement d'éclairage du stade, mats et projecteurs, au profit de LEDs en vue de réduire la consommation en énergie électrique de la commune s'élève à 37 034,60 € H.T..

Le cout total de l'opération visant la réalisation d'économies d'énergie est par conséquent de 86 188,40 €H.T..

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce programme de travaux et de solliciter pour sa réalisation l'aide de Carcassonne Agglo dans le cadre du FPIC 2025.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### 3- Demande de subvention auprès du SYADEN pour les travaux de rénovation de l'éclairage public rue des Meuniers

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'inscrit depuis plusieurs années dans un projet de rénovation de son éclairage public visant à favoriser le développement durable et les économies d'énergie.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des travaux du lotissement Le Paradis (tranche 2), il propose au Conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès du SYADEN concernant la rénovation du réseau d'éclairage public de la rue des Meuniers.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 42 259 € HT soit 50 710.80 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- De l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- D'autoriser le SYADEN à collecter les certificats d'économies d'énergie inhérents à ce projet,
- De désigner Monsieur ALMERGE en qualité de référent de la commune pour le suivi de ce dossier.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

### 4- Demande de financement pour le projet de désimperméabilisation des cours du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté, en septembre 2023, le programme « de désimperméabilisation et de végétalisation des cours du groupe scolaire Henri Huon ».

Les objectifs principaux de ce projet sont de requalifier, de désimperméabiliser et de revégétaliser les cours de récréation du groupe scolaire. Ce projet intègre les problématiques de thermorégulation, de gestion des eaux pluviales, de végétalisation en milieu urbain et d'amélioration du cadre de vie.

Afin de le mener à bien, la commune s'est attachée les services du cabinet CETUR pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le cout global du projet, incluant les frais d'études préalables et de maitrise d'œuvre, est estimé à 900 000 € H.T.. L'agence de l'eau RMC et le Conseil départemental subventionnent la partie études préalables du projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter les différents partenaires de la commune, Agence de l'eau, Région Occitanie, Département de l'Aude et Carcassonne Agglo pour le financement des travaux.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

5- Résultats consultation relative à la conception, fourniture, installation et mise en service d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'avec l'assistance des services du SYADEN, une consultation a été lancée afin de réaliser le projet d'installation et de mise en service d'une centrale de production photovoltaïque sur le toit du bâtiment des services techniques. Après analyse des 8 offres reçues, la Commission d'appel d'offres propose au Conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante et classée 1ère au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation à savoir l'entreprise FAUCHE Agence Eco Energies Sud-Ouest pour un montant de 29 500€ H.T. soit 35 400 € T.T.C..

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte d'engagement avec cette entreprise et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

6- Approbation de la convention avec le SYADEN pour la mise en place et le suivi du projet d'autoconsommation électrique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a missionné le SYADEN pour réaliser un accompagnement personnalisé visant à mettre en œuvre le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 36 kWc environ sur la toiture du bâtiment des services techniques dans une logique de la valorisation de la production d'électricité en autoconsommation collective patrimoniale. Pour mémoire, la finalité de l'opération d'autoconsommation collective patrimoniale est de répartir la production du générateur solaire sur plusieurs compteurs communaux, conformément à l'article L315-2 du code de l'Energie, afin de réduire la facture de fourniture d'électricité.

Pour les besoins du projet, Monsieur le Maire propose :

➤ De désigner le SYADEN comme Personne Morale Organisatrice (PMO), pour une durée de 2 ans à compter de la mise en service du générateur solaire.

Son rôle sera de :

- Regrouper et faire le lien entre les producteurs et les consommateurs (ici seulement la commune),
- Signer une convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS,
- Déterminer les clés de répartition de l'électricité produite entre les différents compteurs et les transmettre à ENEDIS.

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la finalisation de la mise en œuvre de cette opération d'autoconsommation collective avec le SYADEN pour P.M.O. et pour en assurer le suivi,

➤ De désigner Monsieur ALMERGE en qualité de référent de la Commune pour le suivi de la mission.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

7- Renouvellement de la licence d'entrepreneur du spectacle auprès de la DRAC

Monsieur le Maire explique que, pour faire vivre le Théâtre Na Loba, nous devons disposer d'une licence d'entrepreneur de spectacles Catégorie 1, 2 et 3. En effet, celle-ci est obligatoire pour exploiter un lieu, y produire des spectacles et y en diffuser. La licence de la Commune arrive à expiration le 16 janvier 2026.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le renouvellement de cette licence et de le nommer titulaire de ce certificat.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

8- Demande de subvention exceptionnelle Handball club Pennautier

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 € au Handball club Pennautier pour l'acquisition de matériel pour les enfants.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

9- Demande de subvention exceptionnelle coopérative scolaire maternelle

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour le financement de la classe de découverte.

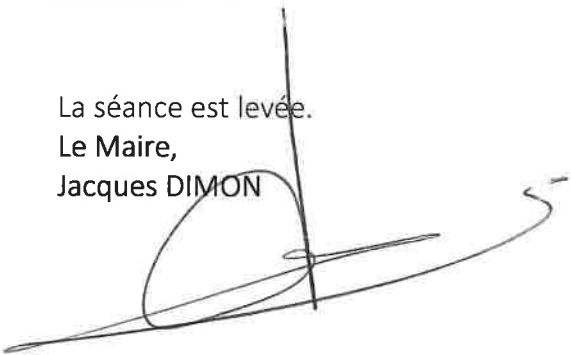
Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée.

Le Maire,  
Jacques DIMON



La secrétaire de séance,  
Jean ROUDIERE

